Envoyé en préfecture le 14/04/2021 Recu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID: 060-200083467-20210324-ARRETE240321 14-AR

£5 &\_ &3

### VILLE DE FORMERIE 60220



DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Beauvais

CANTON DE GRANDVILLIERS

Arrêté nº 14/2021

Date d'affichage: 24 mars 2021

Objet: Mise à jour du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

de la commune de FORMERIE

### Le Maire de la commune de FORMERIE,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-60 et R.153-18;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 Septembre 2018 portant création de la commune nouvelle de FORMERIE regroupant les communes de FORMERIE et de BOUTAVENT LA GRANGE ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de FORMERIE approuvé le 27 Novembre 2003 ;
- Vu le décret ministériel du 23 Novembre 1989 instituant des Servitudes d'Utilité Publique autour du faisceau hertzien entre les stations de BOUVRESSE et FORMERIE ;
- Vu le plan et les documents ci-annexés ;
- Considérant la nécessité de mettre à jour le PLU de la commune déléguée de FORMERIE ;

### ARRETE:

<u>ARTICLE 1<sup>er</sup>.</u> Le Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de FORMERIE est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, est annexé au dossier de PLU un dossier comprenant :

• Le décret ministériel du 23 Novembre 1989 instituant des Servitudes d'Utilité Publique autour du faisceau hertzien entre les stations de BOUVRESSE et FORMERIE, ainsi que son plan ;

ARTICLE 2.- La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de FORMERIE aux heures d'ouverture du sécrétariat de la mairie.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 060-200083467-20210324-ARRETE240321\_14-AR

### ARTICLE 3.- Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois

### ARTICLE 4.- Le présent arrêté sera adressé :

- à Mme La Préfète
- à M. le Directeur Départemental des Territoires de l'Oise

A FORMERIE, le 24 Mars 2021

le Maire,

William BOUS

Reçu en préfecture le 14/04/2021 

ID: 060-200083467-20210324-ARRETE240321\_14-AR

### REPUBLIQUE FRANÇAISE

P. Le Chef du Bureau du Cabinet.

MINISTÈRE DES POSTES, DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE L'ES

DECRET Om 23 NOV. 1989

fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage des stations et sur le parcours des faisceaux hertziens Crèvecoeur-le-Grand = Grandvilliers et Formerie = Grandvilliers, traversant/le département de l'Oise.

### LE PREMIER MINISTRE

Sur le rapport du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer et du ministre des postes, des télécommunications et de l'espace,

Vu le code des postes et télécommunications, arti-cles L. 54 à L. 56 et L. 63 et articles. R. 21 à R. 26, instituant des servitudes pour la protection radioélectrique contre les obstacles ;

Vu l'accord préalable du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire en date du 10 juillet 1986;

Vu l'accord préalable du ministre de l'agriculture et de la forêt en date du 28 juillet 1986 ; Vu l'avis du comité de coordination des télécommunications en date du 23 mars 1987;

### Décrète :

Art. 1er - sont approuvés les plans ci-joints fixant les limites des zones secondaires de dégagement des stations de Crèvecoeur-le-Grand, Grandvilliers et Formerie (Oise) situées sur le parcours des faisceaux hertziens Crèvecoeur-le-Grand = Grandvilliers et Formerie = Grandvilliers ainsi que les zones spéciales de dégagement entre les stations de Crèvecoeur-le-Grand et Grandvilliers et de Formerie et Grandvilliers.

.../...

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le



ID:060-200083467-20210324-ARRETE240321\_14-AR

2.

Art. 2 - les zones secondaires et les zones spéciales de dégagement intéressant le département de l'Oise sont définies sur ces plans par les tracés en noir.

Les servitudes applicables à ces zones sont celles fixées par l'article R. 24 du code des postes et télécommunications.

Art. 3 - la partie la plus haute des obstacles créés dans ces zones ne devra pas dépasser les cotes fixées sur les plans.

Art. 4 - le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer et le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à PARIS, le 23 NOV. 1989

4

Michel NOCARD

Par le Premier ministre :

Le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace,

Faul CUITES

Le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer,

שמטעטט וויט וויקיינען

### DIRECTION REGIONALE DE PICARDIE FRANCE TELECOM

### LIAISON HERTZIENNE

FORMERIE - GRANDVILLIERS

FRANCE : 1/25 000 B CARTE 4 띰 EXTRAIT

### ZONES

ET TELECOMMUNICATIONS POSTES CODE DES 12 큠 et 62 274 (Decret na 62 273 FHR011

AMIENS :04.02.81

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

ID: 060-200083467-20210324-ARRETE240321\_14-AR

DE DEGAGEMENT

3 1962)

- LEGENDE -

1) Dans les zones secondaires da dégagement délimitées à FORMERIE par deux traits parallèles distants de 100 mètres et longs de 1 000 mètres et par un cercle de 500 mètres de rayon à GRANDVILLIERS, il est interdit en debors deslimites du Domaine de l'État sauf aucorisarion du Ministre des PTT de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède la hauteur précisée sur le plan ci-contre par rapport au niveau de la mer.

2) Dans la zone spēciala de dēgagement dēlimitēs par deux traits parallēles distants de 100 mētres, il est interdir en dehors des limites du Domaine de l'Etat sauf autorisation du Ministre des PTT de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède de hauteux précisée sur le plan ci-contre par rapport au niveau de la mer.

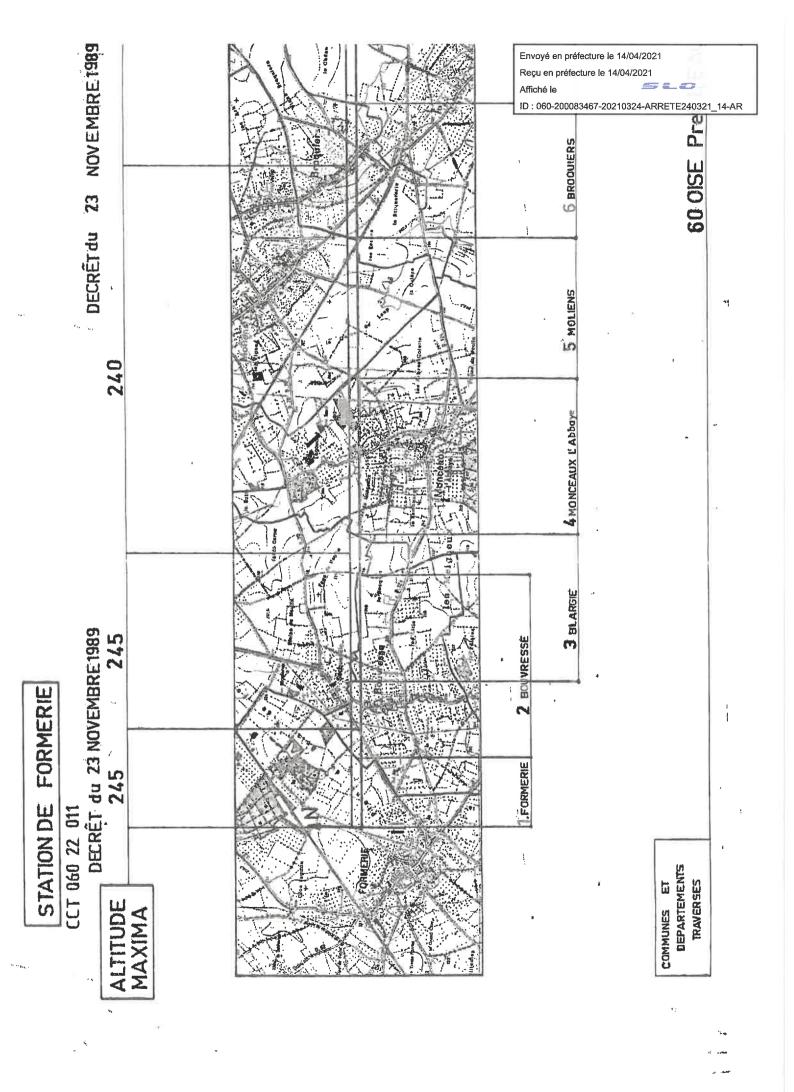
NOTA: Adresse du service à consulter seulement dans le cas où une construction dans les zones de servitude déroge au Décret ainsi que dans les cas douteux.

### FRANCE TELECOM

regionale de picardie 20 Avenue Paul Claudel direction

### 80050 AMIENS Cedex

### faisceaux hertziens



Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID: 060-200083467-20210324-ARRETE240321\_14-AR

STATION DE GRANDVILLIERS DECRÊT du 23 NOVEMBRE 1989 220 CCT 060 Z2 024 10 GRANDVILLIERS 2960 8 SARCUS 9 вкомвоѕ 8 SARCUS 230

Echelle: 1/25000

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

SLO

ID: 060-200083467-20210324-ARRETE240321\_14-AR

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID: 060-200083467-20210324-ARRETE240321\_14-AR

02 février 2021 Edité le

SLO

ANFR/DGNF/SIS - Technopole de Brest Iroise-ZA du Vernis - 265, nue Pierre Rivoalon CS13829 29238 - BREST CEDEX 3 Téléphone: 02.98.34.12.00 Télécopie: 02.98.34.12.20 Mél: servitudes@anfr.fr

# Répertoire des servitudes radioélectriques

DEPARTEMENT: 0600MMUNE: FORMERIE (60245)

Agence Nationale des Fréquences

## Gestionnaires de Servitudes

# Agence Nationale des Fréquences

Coordonnées des différents services propriétaires et gestionnaires de servitudes :

ž	Nom du gestionnaire	Adresse	Code Postal	Ville	Téléphone	Télécopie
F80	FRANCE TELECOM M. BOULY Didier	Bat Condorcet 20, av Paul Claudel	80050	AMIENS CEDEX 1	03.22.49.76.75	03.22.49.76.75 03.22.49.73.96

électroniques, sont des fichiers administratifs dont la flabilité n'est pas garantie. Cela vaut notamment pour les coordonnées géographiques : il convient de rappeler que ce sont les plans et décrets Les informations fournies dans la base de données SERVITUDES, résultant de la mise en oeuvre de la procédure prévue par l'article R20-44-11 5° du code des postes et communications de servitudes qui sont les documents de référence en la matière.

des mairies. En effet, l'ANFR notifie systématiquement les plans et décrets de servitudes aux DDE et aux préfectures (en charge de la diffusion aux mairies) pour que soient mis à jour les documents Pour des renseignements plus complets (tracé exact des servitudes, contraintes existantes al l'intérieur des zones de servitudes), les documents d'urbanisme sont consultables auprès des DDE et d'urbanisme. Les copies des plans et décrets peuvent être consultés aux archives nationales (adresse ci-dessous).

avec des stations radioélectriques non protégées par des servitudes, le site www.cartoradio.fr recense les stations hormis celles dépendant de l'Aviation Civile et des ministères de la Défense et de Hors zones de servitudes, d'autres contraintes peuvent s'appliquer (Cf. article L112.12 du code de la construction relatif à la réception de la radiodiffusion). Concernant d'éventuelles interférences

Envoyé en préfecture le 14/04/2021 Reçu en préfecture le 14/04/2021

ID: 060-200083467-20210324-ARRETE240321\_14-AR

Affiché le

---

02 février 202

ANFR/DGNF/SIS - Technopole de Brest Iroise-ZA du Vernis - 265, nue Pierre Rivaslon CS13829 29238 - BREST CEDEX 3

Téléphone : 02.98.34.12,00 Télécopie : 02.98.34.12.20 Mél : servitudes@anfr.fr